

Réf: Dossier 291145

Avis de constitution

SOCIETE « JYLL'EVENT »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE FEH KESSEH
PROMOGIM EXTENSION 5, Lot 220, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 15 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JYLL'EVENT »

Objet : DISC-JOCKEY ; SONORISATION ; LUMIÈRE. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE FEH KESSEH
PROMOGIM EXTENSION 5, Lot 220, Ilot 5

Dirigeant(s) M YEO KANANIN JEAN LUC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01883 du 29/02/2024 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11549/GTCA/RC/2024 du 29/02/2024

